Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 1

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud

Les 95e et 96e conseillers fédéraux viennent d'Appenzell et du Tessin. Ils s'appellent Arnold Koller, respectivement Flavio Cotti. L'Assemblée fédérale les a élus le 10 décembre 1986. Brillamment, puisque le premier a obtenu 180 voix, sur 242 bulletins valables, et le second 163 voix sur 239 bulletins valables.

Avec ce résultat, Arnold Koller réalise le troisième score des 30 dernières années, après ceux de Pierre Aubert (190 voix) et Pierre Graber (188 voix). Flavio Cotti se place en sixième position, loin devant la seule femme du Conseil fédéral, Elisabeth Kopp, élue en 1983 avec 124 voix, et surtout devant le prestigieux Kurt Furgler, qui n'avait recueilli que 125 voix lors de son entrée au gouvernement en 1971. Ces remarques n'ont pas que valeur statistique. Elles montrent dans quelle estime le Parlement tient les nouveaux élus.

Avec les successeurs du Saint-Gallois Kurt Furgler et du Lucernois Alphons Egli, la composition du gouvernement de la Confédération helvétique se modifie. On garde les deux Romands et on passe désormais de cinq à quatre Suisses alémaniques au profit d'un représentant latin, le Tessinois Flavio Cotti.

Avec cette double élection, l'Assemblée fédérale a confirmé le droit à une représentation gouvernementale intermittente de la Suisse italienne, absente du Conseil fédéral depuis le départ de Nello Celio, en 1973. Elle a aussi diminué la liste des cantons qui n'ont jamais été représentés au Conseil fédéral. Avec Arnold Koller, c'est la première fois qu'un Appenzellois des Rhodes intérieures accède au gouvernement. Seuls Uri, Schwiz, Schaffhouse, Nidwald et le Jura n'ont encore jamais eu de conseiller fédéral.

L'arrivée du Tessinois Flavio Cotti menace-t-elle à terme le deuxième siège romand ? Bien un peu, puisque les latins sont nettement surreprésentés. Tout dépendra du successeur de Pierre Aubert. Elu en beauté (par 186 voix sur 236) à la présidence de la Confédération, on s'attend qu'il quitte le Conseil fédéral à la fin de son mandat présidentiel, en décembre 1987. Le président du Parti socialiste suisse, Helmut Hubacher, estime que la représentation du Tessin au Conseil fédéral ne peut se faire que sur le compte des Suisses alémaniques. Pour lui, le successeur de Pierre Aubert sera Romand et il exclut toute autre constellation. Mais le président du Parti radical suisse, Bruno Hunziker est moins catégorique. Il juge aussi qu'en Romandie il y a des candidats socialistes « acceptables et capables ». Mais s'il cite le Fribourgeois Lucien Morel ou le Neuchâtelois René Felber, il met aussi dans la liste le maire suisse alémanique de Bienne, Hermann Fehr...

La formule magique (deux radicaux, deux démocrates-chrétiens, deux socialistes et un démocrate du centre) n'a pas été contestée. Avec MM. Koller et Cotti, deux démocrates-chrétiens remplacent deux conseillers fédéraux du même parti. Mais il y a néanmoins eu une guerre des sexes et des tendances politiques, le 10 décembre. C'est la raison pour laquelle la Lucernoise Judith Stamm, démocrate-chrétienne de tendance écologiste, a récolté successivement 49 et 33 voix, et le conseiller d'Etat tessinois Fulvio Caccia, également de tendance verte, 26 voix face à Flavio Cotti. Le puissant président des arts et métiers, le Zougois Markus Kündig, à droite de l'échiquier politique, a pour sa part obtenu 13 voix.

Exit Kurt Furgler et Alphons Egli, sous les ovations du Parlement ! Arrivent Arnold Koller et Flavio Cotti, deux licenciés en droit de l'Université de Fribourg. « Poulain » de Kurt Furgler, Arnold Koller, né en 1933, marié, père de deux filles, est professeur de droit commercial à la Haute école des sciences économiques et sociales de Saint-Gall. Il entre au Conseil national en 1971, le préside brillamment en 1984. On lui propose la fonction de « landamann » de son demi-canton. Il refuse, trop occupé à Berne, dit-il. C'est pourtant des Etats-Unis où il est en stage qu'il accepte d'être candidat au Conseil fédéral. Avec le succès que l'on sait !

Succédant à Alphons Egli, Flavio Cotti, né en 1939 à Muralto près de Locarno, marié et père d'une fille, est avocat-notaire de formation. Après avoir pratiqué dix ans, il a siégé au gouvernement tessinois de 1975 à 1983, année où il entre au Conseil national. Président des démocrates-chrétiens tessinois depuis 1981, il préside encore le parti suisse depuis 1984. Flavio Cotti a mené sa carrière politique au pas de charge. Elu au Grand Conseil à 28 ans, il entre au Gouvernement tessinois à 35 ans et au Conseil national à 44 ans. A 47 ans, il sera le plus jeune des sept sages.

On signalera enfin que dès 1987, le canton d'origine du candidat au Conseil fédéral ne sera plus déterminant. A l'avenir, l'appartenance cantonale sera fonction de l'endroit où les candidats exercent leurs mandats politiques. Cette nouvelle règle enlève la rigidité du système actuel tout en préservant les structures fédéralistes du pays.

Raymond Gremaud